

Chantage contre le Maroc : la défense contre-attaque

Les avocats des journalistes déposent des requêtes en nullité pour faire annuler les enregistrements.

"Soyez prudents", martèlent les avocats des mis en examen. Une chose est sûre, [deux journalistes ont négocié 2 millions d'euros](#), dont une avance de 80.000 euros en espèces, pour renoncer, dans le dos de leur éditeur, à [publier un livre sur le Maroc. Mis en examen](#) pour "chantage" et "extorsion de fonds", [Éric Laurent, 68 ans, et Catherine Graciet, 41 ans](#), se défendent d'avoir voulu faire chanter le régime marocain. "Il n'y a pas de chantage", assure au JDD Me William Bourdon, l'avocat du journaliste. Deuxième certitude, néanmoins, Éric Laurent prend l'initiative fin juillet d'appeler un bras droit du roi pour "avoir une interview concernant la teneur du livre", a-t-il déclaré à la juge d'instruction. Le régime marocain lui envoie un émissaire, un avocat qui, dès la première rencontre, enregistre secrètement la conversation.

"C'est de la propagande"

Le son, de mauvaise qualité (l'iPhone étant dans une poche), est encore entre les mains des experts de la police. Entre la première retranscription policière et la retranscription effectuée par huissier marocain pour le dépôt de plainte, la défense s'engouffre dans des silences et quelques variantes... "Ce jour-là, il n'y a pas chantage, mais une logique de transaction financière privée initiée très habilement par l'avocat du Maroc, déterminé à piéger les journalistes qui tombent dans le piège, analyse Me Bourdon. Le reste, c'est de la propagande."

Une chose ne paraît pourtant pas contestée : c'est Éric Laurent, ce jour-là, qui a donné le chiffre de 3 millions. L'avocat "m'a fait une proposition indirecte en m'indiquant qu'on pourrait envisager une proposition contractuelle. À quoi je lui réponds pourquoi pas... cela s'est fait naturellement", a déclaré le journaliste devant la juge. "À un moment, il me demande le montant, me semble-t-il, je dis trois", précise-t-il sur PV. Une version un peu différente de celle de Catherine Graciet : "Éric Laurent lui a dit après ce rendez-vous que le Maroc proposait 3 millions en échange de l'arrêt du livre", confie son avocat Éric Moutet.

Quoi qu'il en soit, selon Éric Laurent, la conversation, lors du premier rendez-vous, aurait bel et bien glissé sur cette "transaction"... qui serait au final un piège judiciaire. Est-ce possible que l'avocat du Maroc soit à l'origine du deal et ait ensuite déposé plainte? Si c'est le cas, il a pris un sacré risque : lors du deuxième rendez-vous, du 21 août, puis le troisième, du 27 août, où tout est enregistré, sous contrôle de la justice française, l'avocat prenait le risque qu'Éric Laurent d'abord, puis Éric Laurent et Catherine Graciet ensuite, rappellent que le Maroc était à l'origine du deal. Et donc que la justice française, saisie de la plainte marocaine, démasque un "traquenard"... Or ni dans l'enregistrement du 21 août ni dans celui du 27, [dont le JDD détient une copie](#), il n'est question d'une initiative marocaine. Au contraire, à plusieurs reprises, quand l'avocat rappelle aux journalistes qu'ils sont "les demandeurs", personne ne bronche. La justice va devoir démêler les fils. Pour commencer, le laboratoire de la police tente de faire parler les blancs du premier enregistrement...

Lire aussi : [Autopsie d'une "tentation"](#)